

Image not found or type unknown



Contestation accident de travail

Par **jose2b**, le **19/03/2013 à 07:47**

bonjour j'ai eu un accident de travail le 29/11/12 reconnu et feuille AT signé par mon employeur et le 15/03/13 je recois un courrier de mon employeur (non recommandé) me disant qu'il conteste mon accident que dois je faire? merci pour vos réponses

Par **moisse**, le **19/03/2013 à 08:34**

bonjour L'AT est reconnu par qui ??
L'employeur est obligé de délivrer le fameux tryptique, ce n'est pas une reconnaissance.
Il ne peut contester qu'auprès de votre CPAM. Vous serez avisé des suites réservées à sa réclamation, qui si elle vous est défavorable, est susceptible de recours.
Mais vous n'en êtes pas là.

Par **jose2b**, le **19/03/2013 à 09:09**

par mon employeur je travaille pour une mairie